

**Conseil municipal du 04/11/2024**  
**Délibération n° 2024-8-7**

Page 1 sur 2

**Délibération du Conseil municipal du 04 novembre 2024**

Le quatre novembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal des Avenières Veyrins-Thuellin s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de sa Maire en exercice Madame Myriam BOITEUX.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

**Etaient présents** (par ordre alphabétique) : Christian AYNE-THERON, Maryse BILLET, Joël BORDEL, Bernard CASTILLA, Luc FABRIZIO, Laurent FOUCHER, Danielle GARCIA, Youri GARCIA, Christiane GAYMARD, Catherine LE CHARTIER (*à partir de la délibération 2024-8-7*), Christian LEPREVOST, Emilie LOPEZ, Henri MIEGE, Gilles MONNET, Maurice NICOLAS, Pierre PANDRAUD, Simone SALAS et Benoît STOCARD.

**Etaient absents ayant donné pouvoir** : Sophie CORTEY à Luc FABRIZIO, Josiane GIPPET à Simone SALAS, Jean-Pierre HENNEBERT à Benoît STOCARD, Catherine LE CHERTIER à Youri GARCIA (*jusqu'à la délibération 2024-8-7*), Sylvie MELIN à Myriam BOITEUX et Cécile VIAL à Henri MIEGE.

**Etaient absents et excusés** : Carole CORBET, Sylvia DHERMY et Nicole SITRUK.

**Etaient absents** : Edmond DAMAIS, Rachel MARTINET, Tristan PAIN et Coralie VIAL.

Date de convocation : lundi 28 octobre 2024.

Les conseillers présents à l'ouverture de la séance sont 18 sur le nombre de 31. Ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les conseillers, à savoir Maryse BILLET et Bernard CASTILLA. Ces derniers acceptent.

**2024-8-7 Approbation des tarifs pour le service de la restauration scolaire applicables au 1er janvier 2025**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des Collectivités territoriales selon lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant que le service de la restauration scolaire est géré par la commune,

Considérant que les tarifs de la restauration scolaire sont inchangés depuis la rentrée de septembre 2021,

Considérant que le coût d'un repas scolaire servi augmente chaque année (électricité, gaz, coût du personnel...).

Considérant que pour la rentrée 2024, cette augmentation a été renforcée par l'augmentation du prix d'achat des repas suite au renouvellement du marché.

Considérant que pour rester dans les limites raisonnables d'augmentation, tout en prenant en compte la réalité du coût pour la collectivité, il est proposé d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

**Conseil municipal du 04/11/2024**  
**Délibération n° 2024-8-7**

Tarif repas enfant commune déléguée des Avenièrès	4,20€
Tarif repas enfant commune déléguée de Veyrins-Thuellin (tarif repas plus 0,50€ au titre de l'accueil de loisirs sur Veyrins-Thuellin)	4,70€
Tarif protocole accueil individualisé commune déléguée des Avenièrès (50% du prix d'un repas)	2,10€
Tarif protocole accueil individualisé commune déléguée de Veyrins-Thuellin (50% du prix d'un repas plus 0,50€ au titre de l'accueil de loisirs sur Veyrins-Thuellin)	2,60€
Tarif repas adulte les Avenièrès Veyrins-Thuellin	6,60€
Tarif accueil imprévu	Selon les situations décrites dans le règlement intérieur de la restauration scolaire, une pénalité sera appliquée allant du double au quadruple du prix du ticket unitaire de chaque commune déléguée.

Après en avoir délibéré,

L'assemblée délibérante, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs pour le service de restauration scolaire,
- Précise que les repas livrés dans le cadre de l'accueil de loisirs seront refacturés au Centre Social Jean bedet selon les modalités suivantes : les repas enfants seront facturés au tarif repas enfant de la Commune déléguée des Avenièrès et les repas adultes seront facturés au tarif repas adulte des Avenièrès Veyrins-Thuellin
- Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- Autorise Madame la Maire à signer tout document et à effectuer toutes démarches relatives à l'exécution de la présente délibération.

*POUR : 24*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

Les Avenièrès Veyrins-Thuellin,  
Le 04 novembre 2024

La Maire,  
Myriam BOITEUX

Les secrétaires de séance,  
Maryse BILLET

Bernard CASTILLA